

ADMINISTRATION

48, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Comfart, 14A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

RÉDACTION

48, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHOÏNE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 23 fr.

AUJOURD'HUI :

UN DRAME DE L'AMOUR. — Double
suicide.
PLAISANTERIE SINISTRE. — Un
homme brûlé vif.
LES OUVRIERS VERRIERS.

Alliances Économiques

L'Allemagne n'abandonne pas le projet de former une ligue douanière des Etats du centre de l'Europe contre la France. Elle continue à négocier avec la Hollande, la Belgique et la Suisse. Il n'est pas téméraire de penser que dans l'entrevue prolongée de son empereur avec celui d'Autriche-Hongrie, à Schwarzenau, les négociations, ayant pour but la conclusion d'un traité de commerce, seront reprises.

Les manifestations de Cronstadt, la chute du grand-vizir Kiamil-Pacha, favorable à l'influence allemande en Turquie, et son remplacement par un ami de la France ne sont pas faits pour amener notre ennemi héréditaire à renoncer au moyen sûr et unique de porter atteinte à notre fortune publique.

Mais ce n'est pas seulement par la guerre que les peuples se ruinent; depuis que les relations commerciales ont pris le développement dont nous avons constaté la progression énorme pendant ces trente dernières années, un autre moyen est à leur disposition; c'est celui qui consiste précisément à diminuer les échanges par l'établissement de droits de douane exagérés.

Les luttes économiques comportent, comme les guerres militaires, des coalitions, chaque nation apportant ses droits prohibitifs en guise d'armes de combat. Or, l'entente franco-russe perdrait beaucoup de son importance si la ligue douanière centrale était constituée, si la France était entourée d'une barrière de taxes élevées arrêtant ses produits à la frontière.

Parmi les nations susceptibles d'entrer dans cette ligue, nous en connaissons qui ont beaucoup de sympathie pour la France. La Suisse, la Belgique, la Hollande n'accepteraient une entente économique avec l'Allemagne que si elles sont définitivement persuadées que la France tient à se retrancher derrière le tarif général voté par la Chambre des députés.

Que penseraient de nous les Danois et les Suédois qui ont fait dernièrement un brillant accueil à nos marins si, par un protectionnisme intransigeant nous leur refusons toute concession, quand l'Allemagne leur fait des avances pour les attirer à elle?

Que signifieraient les acclamations et les vivats d'Athènes et de Constantinople, si la France limitait les échanges avec la Grèce et la Turquie à l'échange de marques de sympathies? Comment éviterait-on l'adhésion de l'Espagne à la triple alliance, si on doublait les Pyrénées d'une autre séparation plus difficile encore à franchir par les deux peuples latins?

Enfin, ne faudrait-il pas renoncer complètement à ramener à nous l'Italie qui dans un moment d'aberration a oublié qu'elle était une nation sœur de la France mais dont le cœur du peuple bat encore pour nous, si nous cessons tout rapport commercial avec elle?

Or, c'est consentir à se laisser séparer de ses amis naturels que de ne pas oppo-

ser à la tentative persistante de l'Allemagne de constituer une ligue douanière, des négociations pour amener des ententes raisonnables, pour conclure des traités de commerce ménageant les intérêts des contractants.

Nous ne demandons pas que la France prenne l'initiative d'une autre ligue douanière, quoiqu'elle fût désirable, parce que nous nous rendons parfaitement compte de l'état de l'opinion dans le Parlement; mais les protectionnistes eux-mêmes ne sauraient contester que les peuples comme les individus vivent de bonne soupe et non de beau langage, que la sympathie mutuelle des nations n'est durable que lorsqu'elle est basée sur des relations commerciales nombreuses et fréquentes.

Sans traités de commerce, faisant des concessions aux nations amies pour en obtenir d'elles, cette sympathie est de courte durée, elle finit même par faire place à l'indifférence, voisine bien souvent de l'antipathie, de la haine, surtout quand elle est exploitée par des ennemis habiles et remuants.

Les forces militaires réunies de la France et de la Russie assurent la paix de l'Europe; elles n'empêcheront pas la guerre douanière ruineuse. Nous l'avons dit, le seul moyen d'éviter cette guerre en pleine paix, c'est que la France augmente, en les facilitant, ses rapports commerciaux avec les nations qui ne conspirent pas contre sa sécurité et qui ne demandent qu'à prospérer avec elle.

Le nouveau régime économique doit être inauguré dans cinq mois. Ce n'est pas trop de temps pour élaborer des traités avec l'Espagne, le Portugal, la Belgique, la Suède, le Danemark, la Suisse, la Grèce, la Turquie et la Russie. Attendre, c'est faire le jeu de l'Allemagne; y renoncer, c'est supprimer l'effet principal des derniers événements politiques qui ont ému à juste titre les trois signataires de la triple alliance.

NOS DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 7 septembre.

M. FALLIÈRES

M. Fallières, ministre de la justice, est rentré ce matin à Paris.

ÉLECTION SÉNATORIALE

Les électeurs sénatoriaux de la Gironde sont convoqués pour le 25 octobre, à l'effet de remplacer M. de Lur-Saluces, décédé.

ANNIVERSAIRE PATRIOTIQUE

Le service commémoratif, fondé par feu l'évêque Dupont des Loges, pour les soldats français tombés sous Metz en 1870, a été célébré ce matin à la cathédrale de Metz, en présence de l'évêque actuel.

L'assistance était fort nombreuse. Après le service, beaucoup de personnes se sont rendues au cimetière de Chambrière, où elles ont déposé des couronnes et des bouquets au pied des monuments élevés aux soldats français.

NOTRE AMBASSADEUR A MADRID

M. Cambon, ambassadeur de France à Madrid, a été décoré du grand cordon de Charles III. Il est parti pour Saint-Sébastien où cet ordre doit lui être conféré.

L'ESCADRE DU NORD

L'escadre cuirassée du Nord a quitté la rade de Cherbourg. Des honneurs frénétiques ont été échangés avec le cuirassé russe qui s'y trouve.

PRINCES ÉGYPTIENS A PARIS

Le prince héritier d'Égypte, Abbas-Helmy-Pacha, et son frère le prince Mohamed-Ali-Bey, sont partis ce matin d'Alexandrie par le paquebot *Salazie*, de la compagnie des

Messageries maritimes, allant à Marseille. Ils se rendent à Paris où ils séjourneront deux semaines, puis ils iront à Vienne reprendre le cours de leurs études à l'Académie Thérésianum.

LES AFFAIRES DE CHINE

De graves désordres ont éclaté à Yi-Tchang, ville de la province de Houpeï, sur Yang-Tso-Kiang.

Les missions et les établissements étrangers ont été incendiés. Les missionnaires et les sœurs ont été blessés. L'agent anglais de la douane chinoise a été maltraité dans les rues de Pékin.

GUERRE ET MARINE

Paris, 7 septembre.

Nominations. — Le contre-amiral Dupuis est nommé chef d'état-major de l'escadre de la Méditerranée. M. Chevalier, capitaine de frégate, est nommé 1^{er} aide de camp de l'amiral Rieunier.

Décorations militaires. — Le ministre de la guerre fait préparer le décret concernant les décorations que le président de la République distribuera aux troupes, le 17 septembre, à l'issue de la revue de Vitry-le-François.

Un commandant de corps d'armée sera probablement nommé grand-croix; il y aura cinq croix de commandeurs, vingt officiers, environ cinquante de chevaliers et autant de médailles militaires distribuées également dans chacun des quatre corps qui manœuvrent sous la haute direction du général Saussier.

Ces différentes distinctions seront prélevées sur le chiffre des croix que la grande chancellerie met à la disposition du ministre de la guerre pour le second semestre de l'année.

Réquisitions. — A l'occasion de la convocation des hommes appartenant à l'armée territoriale, appelés le 15 octobre prochain, dans les places de Lons-le-Saulnier et de Bourg, le droit de réquisition sera exercé dans ces places, du 15 au 28 octobre, pour le logement de ces hommes, conformément aux dispositions de la loi.

NOUVELLES JUDICIAIRES

Paris, 7 septembre.

On sait que le garde des sceaux a adressé un circulaire aux procureurs généraux, leur demandant de procéder à une enquête sur les conséquences que pourrait avoir dans leur ressort la suppression de certains petits tribunaux.

Tous les rapports de ces magistrats sont parvenus aujourd'hui à la chancellerie. M. Fallières va faire procéder à leur dépouillement.

Les résultats de l'enquête seront soumis ensuite par le ministre de la justice au conseil qui avisera sur les décisions à prendre. Il n'est pas exact que le garde des sceaux doive envoyer une nouvelle circulaire aux chefs des parquets au sujet des poursuites à exercer contre les publications pornographiques. Les parquets ont d'ailleurs reçu des instructions formelles par une circulaire envoyée il y a deux mois et appelant toute leur vigilance sur ce point.

Cela fait, la chancellerie doit les laisser maîtres des poursuites à exercer.

Les Impôts en Août

Paris, 7 septembre.

Les chiffres du rendement des impôts et revenus indirects, ainsi que des monopoles de l'Etat pendant le mois d'août 1891, accusent une plus-value de 7.125.000 francs, par rapport aux évaluations budgétaires, et une augmentation de 6.698.000 francs sur la période correspondante de 1890.

Par rapport aux évaluations budgétaires, il y a une plus-value sur l'enregistrement, 2.878.500 francs; les douanes, 3.092.200 fr.; les contributions indirectes, 1.478.500 fr.; les sucres, 1.014.000 fr.; les postes, 500.800 fr. Les moins-values portent sur le timbre, 344.200 fr.; l'impôt de 4/10 sur les valeurs mobilières, 21.200 fr.; les sels, 77.000 fr.; les contributions indirectes (monopoles), 1 million 324.000 fr.; et les télégraphes, 412.600 fr.

Par rapport au mois d'août 1890, il y a une plus-value sur l'enregistrement 1.435.000 fr.; l'impôt de 4/10 sur les valeurs mobilières, 80.000 fr.; les douanes, 2.350 fr.; les contributions indirectes, 808.000 fr.; les sucres,

1.580.000 fr.; les contributions indirectes (monopoles), 1.001.000 fr., et les postes, 362.200 francs.

Il y a moins-value sur le timbre, 363.000 fr.; les sels, 147.008 fr.; les télégraphes, 150.200 francs.

Congrès International d'Agriculture

La Haye, 7 septembre.

Le congrès international d'agriculture a tenu sa première séance aujourd'hui. Les ministres du commerce de l'industrie et des finances, les ministres de Belgique, de France, d'Espagne, d'Angleterre et le chargé d'affaires russe y assistaient.

M. Méline a ouvert le congrès en donnant un court aperçu des travaux du congrès de Paris et en démontrant la grande importance du congrès pour l'agriculture en général et comme étant une aide pour les gouvernements dans les questions législatives, administratives et financières.

« Les conclusions prises à Paris ne sont pas encore définitives, dit M. Méline, le congrès actuel les précisera. »

M. Méline a été proclamé président définitif du congrès.

LE COURRIER D'AFRIQUE

Marseille, 7 septembre.

Le paquebot *Stamboul*, courrier de la côte occidentale d'Afrique, est arrivé, hier soir, sur notre rade, mais il a mouillé en dehors du port et est resté ce matin, à la première heure, ayant quatre-vingt-quatre passagers parmi lesquels se trouve M. Fournau, passager du paquebot.

De Kotonou, la barre étant presque toujours impraticable, le navire doit se rendre à Lagos pour ramener à Dakar et en France les travailleurs sénégalais, 350 officiers, sous-officiers et soldats qui viennent de passer un an au Dahomey.

Au sujet d'une petite expédition envoyée sur la côte d'Ivoire, pour venger l'assassinat de MM. Voutrier et Papillon, les noirs affirment que le chef Aken a en cinquante hommes tués par nos tirailleurs.

On travaille activement à une digue de défense à Kotonou où bientôt nos soldats seront à l'abri de toute surprise. Du reste, les soldats avec lesquels j'ai causé disent que la situation est calme et qu'aucune inquiétude ne règne dans le pays, contrairement à ce qui a été dit souvent.

Les importations d'armes au Dahomey diminuent. Béhazin a reçu des chassepots, des fusils allemands, ancien modèle, de mauvaises armes fabriquées pour lui et deux petits canons, mais sans affût. Il voudrait fortifier Abomey et plusieurs autres points comme nous le faisons à Kotonou, mais cela lui est impossible. Il a fait savoir aux deux grandes maisons françaises établies au Dahomey qu'il avait conquis 32 « royaumes » ou petites tribus du bassin du Niger.

LES CARTES A JOUER

Ce que la dame de pique rapporte au Trésor. — Les obligations des fabricants. — Le rôle des agents du fisc.

Au moment où la commission du budget est occupée à établir le budget de l'année prochaine et les chiffres des impôts pouvant être perçus sur les objets et les denrées les plus variés, il n'est pas sans intérêt de parler d'une passion qui, exploitée d'une façon régulière par l'Etat, lui rapporte de beaux deniers : nous avons nommé la passion de la dame de pique.

Noter que le total des droits perçus sur les cartes à jouer n'est pas à dédaigner : il atteint annuellement près de trois millions de francs, et la fabrication totale annuelle s'élève en France, à une moyenne de quatre millions de jeux.

Ce sont les grands cercles qui font la plus grande consommation de jeux de cartes. Cela provient surtout des caprices des banquiers, au baccarat, qui, conformément à un droit absolu, demandent des cartes neuves en prenant place devant le tapis vert; quelques-uns encore, furieux d'avoir perdu plusieurs coups successifs, les déchirent leurs cartes et en demandent des neuves pour faire revenir la veine.

Le contrôle du gouvernement

Les fabricants de cartes ne sont guère, en France, plus d'une vingtaine. Ils sont sur-

veillés de très près par la régie, ont divers droits à payer et sont soumis à une foule d'obligations.

Ils sont, de plus, tenus d'acheter, au comptant naturellement, à l'administration des contributions indirectes, le papier destiné à la fabrication, papier sur la vente duquel le gouvernement réalise un gain de 35/100.

Les pierres lithographiques servant à tirer les cartes ne restent pas chez le fabricant; elles sont déposées dans les bureaux des contributions indirectes.

Lorsque le fabricant veut procéder à un tirage, il en informe la régie, qui envoie un employé auquel on a confié la pierre revêtue des scellés.

Arrivé à l'usine ou à l'imprimerie, l'employé brise les scellés, surveille le tirage et prend note du nombre de jeux tirés; ensuite, il recache la pierre, qui est réintégrée au lieu de dépôt.

Chaque fois que le fabricant reçoit une commande, il prévient la régie. L'employé de l'Etat appose alors sur les jeux emballés une bande revêtue du cachet administratif, ce qui permet à l'administration de connaître toujours exactement le nombre de jeux que possède le commerçant. Chacune de ces bandes rapporte soixante centimes au gouvernement.

Les fabricants vendent aussi des cartes de fantaisie à l'usage des cartomanciens. Toute carte autre que celle de la régie est frappée d'un impôt de 87 centimes et demi. C'est le receveur des contributions qui est chargé d'encaisser le produit, de cet impôt dans un délai maximum de trois jours après la sommation.

Les bureaux de tabac, librairies, bazars, etc., ont également le droit, concurremment avec les fabricants, de vendre des jeux de cartes. Il leur suffit, pour cela, de se mettre en règle avec l'administration des contributions indirectes, qui ne refuse, naturellement, jamais son autorisation.

Obligations et pénalités

Le gouvernement exerce la plus rigoureuse surveillance au point de vue de l'importation des jeux de cartes fabriqués à l'étranger, car cette importation lui causerait un préjudice considérable, en raison de l'évaluation considérable de l'impôt qui frappe la fabrication française.

En revanche, les cartes fabriquées pour l'étranger sont exemptes de tout impôt. Mais les plus minutieuses précautions sont prises pour empêcher les fraudes. Les cartes sont enfermées dans des boîtes scellées et plombées sur lesquelles la régie appose ses scellés. Un permis d'expédition accompagne le colis jusqu'au bureau frontière qui le réexpédie ensuite au bureau de Paris. Cette pièce sert au fabricant à se faire rembourser la taxe sur le papier, qui est de 5 francs 20 pour 100 kilogrammes.

Les tenanciers de cercles et de casinos sont tenus de tenir la comptabilité de leurs achats avec l'indication des noms et domiciles des vendeurs. Pour faciliter ce contrôle, il est prescrit à ceux-ci d'indiquer sur l'enveloppe de chaque jeu leurs noms, adresse et signature; afin d'empêcher la contrefaçon, cette dernière est déposée au greffe du tribunal et dans les bureaux de la régie.

LA FAMILLE DU CZAR EN FRANCE

Saint-Petersbourg, 7 septembre.

Des renseignements de source autorisée permettent d'établir l'exacte vérité, relativement aux déplacements projetés par la famille impériale et au voyage de l'escadre russe en France, au sujet desquels des nouvelles fantaisistes ont couru ces temps derniers.

Il est vrai que le grand-duc Georges, second fils du czar, et son épouse, la grande-duchesse Marie, ont été vus récemment en France, au sujet desquels des nouvelles fantaisistes ont couru ces temps derniers.

La czarine doit revenir à Saint-Petersbourg de Copenhague, pour la célébration de ses noces d'argent, qui auront lieu le 28 octobre/9 novembre et le retour de la famille impériale dans la capitale russe, aura lieu quelques semaines avant cette fête. Il n'est nullement question ici d'une visite de l'escadre russe pour cette année à Cherbourg. Cette visite n'aura lieu en tout cas, que l'année prochaine.

EXPOSITION OUVRIÈRE

Les sociétés coopératives de production. — Les débuts de l'œuvre. — Premiers résultats. — L'intérêt. — Une heureuse collaboration. — Conclusion : les faits et la théorie.

On a ouvert solennellement, aux Champs-Élysées, une bien intéressante et curieuse exposition qui est l'œuvre exclusive des Associations ouvrières.

C'est là surtout ce qui fait son importance et son originalité. Bien peu de personnes savent qu'il existe en France des Sociétés d'ouvriers produisant eux-mêmes et vendant directement leurs produits, sans chefs et sans intermédiaires.

Le mouvement coopératif, qui fit tant de bruit en 1848, dont on s'occupe encore il y a quinze ans, semblait avoir avorté définitivement.

C'est le contraire qui est arrivé. L'engouement et le bruit ne conviennent pas à un tel œuvre, et les époques de renommées et d'éclat ont été, pour les Associations de production, des époques de misères. Comme les peuples, les coopérateurs ne sont heureux qu'à la condition de n'avoir pas d'histoire.

Depuis quelques années, on ne parle plus guère des Sociétés de production. C'est pendant ce temps qu'elles ont fait la besogne la plus sérieuse et la plus utile.

Elle ont travaillé dans l'ombre et dans le silence. Elles ont fait leur éducation; c'est-à-dire qu'elles ont appris à surmonter les difficultés incessantes que notre organisation sociale, l'hostilité de beaucoup et l'indifférence des autres dressent sur leurs pas. Elles ont vécu, elles ont produit!

Ce serait assez pour que leur œuvre soit fructueuse, pour qu'elles aient fait, au profit des travailleurs, au profit de la société toute entière, une expérience utile et concluante.

Mais la prospérité est venue à plusieurs d'entre elles; leur réputation s'est établie dans le monde des ingénieurs et des architectes, si réfractaire à toute innovation. Les administrations publiques se sont habituées à faire appel à leurs services et s'en trouvent bien.

On peut encore opposer beaucoup de résistance, montrer beaucoup de mauvaise volonté à l'emploi des sociétés de travailleurs; on ne peut plus donner pour prétexte leur peu de soins et leur ignorance.

Les faits sont là qui parlent trop haut!

L'exposition de 1889 a montré ce que les associations ouvrières pouvaient faire. L'une d'elles y a exécuté la gigantesque charpente de la galerie des Machines, une autre a refait d'une manière artistique et solide les moulages mal exécutés par les entrepreneurs.

Les menuisiers, les peintres ont accepté et mené à bien les besognes les plus difficiles et les plus pressées.

Un ingénieur grinceux, à qui on faisait remarquer que les ouvriers des associations produisaient plus rapidement et plus consciencieusement que les ouvriers au service d'un patron, s'écriait :

« Pardieu! on voit bien que c'est pour eux qu'ils travaillent. »

On ne peut pas faire un plus bel éloge de la coopération ouvrière.

C'est pour lui-même, pour sa famille, pour son bien-être qu'il l'ouvrage travaille; et il y met toute sa force, toute son intelligence, toute son ardeur.

L'intérêt n'est-il pas le meilleur stimulant du progrès? Si en est ainsi, que dire d'une organisation qui donne à tous les travailleurs cet appât de l'action et de l'initiative individuelle, en même temps qu'elle lui impose des devoirs étroits de solidarité, une communauté complète d'intérêt avec ses camarades?

Il est bien permis de croire que, si le système peut être étendu et généralisé, il représente l'idéal de l'organisation du travail dans une démocratie.

La vitalité et la durée d'un certain nombre d'associations ouvrières, les succès qu'elles ont obtenus en 1889 et depuis, ont donné du courage aux travailleurs pour tenter à leur tour l'expérience.

De nouvelles sociétés se sont créées; quelques-unes à Paris, d'autres en province. Il y en a en tout une soixantaine.

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 8 Septembre (10)

ABANDONNÉE!

PAR

Charles MÉROUVEL

Mlle DE ROYE-TRÉVILLE

Le cob noir se cabrait sous la pression du mors; l'amazone se pencha vers Jacques de Brandes :

— Adieu, dit-elle.
— Non, au revoir.
— Adieu, répéta-t-elle sèchement.
— Non, à ce soir aux Essarts.
— Vous osez venir?
— Pardieu!

Personne n'avait pu entendre un mot de cet échange de menaces.

Germaine enleva son cheval, salua le manoir de sa cravache et s'engagea au galop de chasse dans la chétive avenue de chênes au moment où deux domestiques, montés sur d'excellentes bêtes, arrivaient, envoyés par le général pour escorter sa nièce.

Bientôt les deux tourelles de Brandes disparaurent dans les brouillards du matin.

Mlle de Roye galopait avec un véritable emportement suivie avec peine par ses compagnons.

Elle semblait avoir à cœur d'éviter tout entretien avec son amoureux en

marchant d'une vitesse à ne pas lui permettre de souffler.

A la fin pourtant, en arrivant sur un plateau dénudé, il fit un effort désespéré parvint à se replacer sur la même ligne et que le cob noir.

— Germaine! murmura-t-il.
— Qu'est-ce?
— Je vous en supplie, modérez-vous. Autrement mon cheval n'arrivera pas à Beaulieu. Il est à moitié fourbu.

— Et puis on ne peut pas causer, n'est-ce pas? Soyez franc! C'est là ce qui vous tourmente.

— Je l'avoue.
— Allons, fit-elle, en retenant sa monture, qu'avez-vous à me dire?
— Tant de choses!
— Que vous m'aimez!
— D'abord.
— Parler de votre amour, c'est facile; ce qui est moins banal, c'est de le prouver!

— Mettez le mien à l'épreuve.
— Des mots! Vous savez bien que dans nos existences bourgeoises et terre-à-terre d'aujourd'hui, les occasions sont rares.

— Je le regrette.

— Plus tard, il s'en présentera peut-être, et alors je verrai de que valent vos paroles.

— Plaise à Dieu!

Germaine serra les lèvres et fit une pause.

M. de Beaulieu aurait pu entendre un long soupir soulever sa poitrine.

— Ecoutez-moi, Robert, reprit-elle d'un ton grave, en ralentissant encore l'allure du cob noir, ce qui amena un

sourire sur les lèvres du vicomte, et parlons sérieusement.

— Allez!
— Vous m'avez fait l'honneur de me demander ma main...

— L'honneur! interrompit Robert.

— Sans doute, c'est donc que vous me croyez une honnête fille...

— Pure comme les anges.

— Je vous jure, en effet, que je n'ai jamais eu une mauvaise pensée. Je crois, en outre, pouvoir vous affirmer que je respecterai mes serments de fidélité... si j'en fiais!

— Germaine!
— Et votre nom, si je le porte! Est-ce tout ce que vous exigez de celle qui sera votre femme?

— Que pourrais-je demander de plus?
— Mais elle, Robert, n'a-t-elle pas le droit de réclamer de son côté une confiance entière; de vouloir un mari qui la défende, si des inimitiés puissantes ou non, publiques ou secrètes, cherchent à la perdre; si, en un mot, on tentait de flétrir cette bonne renommée que j'espère garder intacte et sans reproches?

— Ce sont là des chimères. Qui donc jouerait ce rôle odieux?

— Qui sait? Je veux un mari qui croie en moi, qui me dise toutes ses pensées comme je lui dirai les miennes, qui ait la foi afin que jamais il ne s'élève entre nous un nuage, une ombre, un doute...

— Pourquoi ces défiances?

— J'ai fait un rêve cette nuit, un rêve horrible. Je ne suis pas superstitieuse, mais je sens que le bonheur de ma vie est menacé...

</

sées à la disposition du commissaire de police de surveillance.

Hier lundi, les syndics de la corporation des verriers, et MM. Jayot, Mesmer, Dupuis et Bérond, appelés devant le conseil des prud'hommes, ont eu une entrevue.

L'entrevue commença à 8 heures, ne s'est terminée qu'à 11 heures. Comme dans les précédents, les verriers se sont déclarés prêts à travailler, avec le tarif de 1886 et le tour de rôle.

Les patrons ont énergiquement refusé d'adopter cette dernière clause, et les avis des conseillers prud'hommes, n'ont pu leur faire revenir sur leur décision.

L'entrevue n'a donc pas abouti, et les deux parties se sont séparées sans avoir rien conclu. Il a été toutefois décidé que, une fois, et ouvriers se réuniraient encore une fois, jeudi soir, devant le conseil des prud'hommes.

Les parents de Pierre Coiffier, à propos de l'arrestation de leur fils, nous adressent la lettre suivante :

« Monsieur l'administrateur,
« Veuillez avoir la bonté d'insérer la rectification suivante :

« On a donné sur plusieurs journaux, l'arrestation d'un nommé Coiffier Pierre, repris de justice et sans profession, à la suite d'une bagarre avec un ouvrier verrier, dans la soirée de samedi passé.
« Nous, parents du sus-nommé, protestons contre cette qualification, car jamais, il n'a subi la moindre condamnation de n'importe quelle nature. »

UN DRAME DE L'AMOUR

DOUBLE SUICIDE RUE DU SERGENT-BLANDAN

Un triste drame s'est déroulé la nuit dernière dans la rue du Sergent-Blandan. Deux jeunes gens ont tenté de s'asphyxier avec du charbon de bois, dans les circonstances suivantes :

Parents inflexibles

Le deuxième et le troisième étage de la maison portant le n° 14 de la rue du Sergent-Blandan, sont occupés par des chambres garnies, tenues par une dame J..., logeant elle-même au deuxième étage de l'immeuble. Il y a quelque temps déjà, Mme J... avait pour locataires deux jeunes gens, Claudius Méhénich, âgé de 24 ans, boulanger, originaire de Lantignat (Rhône), et sa maîtresse, une jeune repasseuse nommée Berthe Julliard, âgée de 23 ans, dont les parents habitent à Saint-Amour (Jura).

Les deux jeunes gens paraissent s'aimer tendrement, et il avait été plusieurs fois question entre eux de légitimer leur union par devant l'officier de l'état-civil.

Mais les parents du jeune homme ayant opposé à la demande des amoureux une fin de non recevoir inébranlable, ceux-ci résolurent d'en finir avec la vie.

On va voir qu'ils n'ont pas tardé à mettre leur projet à exécution.

Le Drame

Dimanche soir, après avoir acheté chez un épicer voisin, M. Brun, une petite fiole d'eau-de-vie de marc, Méhénich et sa maîtresse étaient rentrés dans leur chambre, sans que rien dans leurs allures parût suspect à leurs voisins.

Dans la nuit, vers deux heures et demie du matin, une de leurs co-locataires qui couchait au 3^e étage, dans une chambre voisine de la leur, fut réveillée par de sourds gémissements semblant sortir de chez les deux jeunes gens.

Ayant appelé plusieurs fois, sans obtenir de réponse, la voisine descendit au 2^e étage et aperçut Mme J...

Celle-ci s'habilla à la hâte et, suivie de sa locataire, frappa sans plus de succès qu'elle à la porte de Méhénich.

Se doutant que quelque chose d'anormal se passait dans la chambre des deux amoureux elle ouvrit la porte avec une clé qu'elle avait sur elle et pénétra dans la pièce, au milieu de laquelle se trouvait un petit poêle de fonte et un seau rempli de charbon de bois allumé.

Mme J... suffoquée par la fumée et par l'odeur violente d'acide carbonique, qui régnait dans l'appartement, s'empressa d'ouvrir la fenêtre, puis elle courut vers le lit où les deux jeunes gens étaient étendus côte à côte, ne donnant presque plus signe de vie.

Les Constatactions

Berthe Julliard était morte. Près d'elle, Claudius Méhénich râlait, ayant complètement perdu connaissance.

Mme J... courut aussitôt au poste des gardiens de la paix de la place Sathonay et les mit au courant de ce qu'elle venait de découvrir.

M. le docteur Borry, demeurant rue Lanterne, 4, aussitôt requis pour procéder aux constatations d'usage, fit transporter Méhénich à l'Hôtel-Dieu, où il fut admis d'urgence.

Quant à la jeune fille, son cadavre fut laissé dans la chambre en attendant l'arrivée de M. Schlessinger, commissaire de police de Pierre-Seize, dans le ressort duquel se trouve le quartier Saint-Vincent, où est située la rue du Sergent-Blandan.

Ce magistrat, après avoir fait une perquisition dans la chambre où s'était déroulé ce triste drame d'amour, a fait saisir différentes fioles suspectes et les deux désespérés avaient absorbé un toxique avant de se mettre au lit, dans la crainte que l'asphyxie fût trop lente à se produire. Quoi qu'il en soit, et de peur que le courage ne leur fût délaissé, Méhénich et sa maîtresse avaient bu le flacon d'eau-de-vie de marc acheté la veille. Ce flacon a été retrouvé vide au milieu des autres bouteilles saisies.

Ce double suicide a vivement impressionné les habitants du quartier et a fait, durant toute la journée d'hier, l'objet des conversations des voisins.

La famille de Berthe Julliard a été prévenue télégraphiquement.

Plaisanterie Sinistre

UN HOMME BRULÉ

Un fait qui dénote chez ses auteurs une cruauté peu commune, s'est passé hier, à 5 heures du soir, sur le quai St-Antoine.

Un journalier, nommé Eugène Vitte, âgé de 37 ans, demeurant rue St-Georges, 12, s'était endormi, accablé par la chaleur, sur un tas de paille placé sur le bas-port de ce quai.

Deux ou trois mauvais garnements de 12 à 13 ans, qui s'amusaient autour du bonhomme, ne trouvèrent rien de mieux pour rire à ses dépens, que de mettre le feu à la paille et de prendre la fuite afin de jouir, de loin, de leur sinistre farce.

Activées par le vent, les flammes ne tardèrent pas à gagner le tas complètement et à atteindre le malheureux Vitte, qui se réveilla tout à coup, au milieu d'un véritable bûcher, ayant le feu à ses vêtements et à sa barbe.

A ses cris, les garçons de paille, les lavandiers, tout le monde se précipita vers le brasier, et tandis que les uns portaient secours au pauvre diable, les autres s'occupaient à inonder le foyer de l'incendie.

Vitte, grièvement brûlé au visage et aux épaules, la barbe rongeée par le feu, a été conduit à l'Hôtel-Dieu, dans un état assez grave.

Quant aux jeunes polissons auteurs de cet acte inqualifiable, ils sont activement recherchés par la police.

L'un d'eux, Daniel Michaud, âgé de 13 ans, dont les parents sont revendeurs, rue Petit-David, a été arrêté dans la soirée et écroué par les soins de M. Polu, commissaire de police du quartier des Célestins.

Ce précoce varrien comparaitra ce matin au petit Parquet.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Mardi, 8 septembre, 25^e jour de l'année.
Lune : nouvelle, le 3^e; premier quartier, le 14.
Soleil : lever, 5 h. 27; coucher, 6 h. 27.

Théâtre-Bellecour. — Ce soir, mardi, représentation extraordinaire de : *Le Gendarme*, comédie-vaudeville en 3 actes, (du Théâtre du Vaudeville), par MM. Pierre Descaudelle et Henri Debré.

C'est l'interprète parisienne, la très charmante, Mlle Berthe Cerny, qui jouera le rôle qu'elle vient de créer au Vaudeville, avec un talent et un charme que la presse a été unanime à acclamer, et à côté d'elle, un entourage entièrement composé de véritables artistes, tous en possession d'une sérieuse réputation parisienne.

Nécrologie. — M. Granusset, ancien conseiller municipal de Lyon, inspecteur-distributeur du bureau de bienfaisance, vient d'avoir la douleur de perdre son épouse, Mme Granusset, née Fanny Cécillon, qui fut une mère de famille modèle.

Les obsèques de Mme Granusset auront lieu aujourd'hui, à 3 heures 3/4 du soir. Le convoi partira du domicile mortuaire, rue Ney, 51.

Omnibus et tramways de Lyon. — La compagnie des omnibus et tramways de Lyon nous informe qu'à dater du 10 courant les voitures de la ligne Vaise-place du Pont-Guillotière, se dirigeant sur la Guillotière, emprunteront à partir de la place des Terreaux, la voie de raccourci posée dans les rues de l'Hôtel-de-Ville et du Bât-d'Argent pour rejoindre la rue de la République.

Les voitures se dirigeant de la Guillotière sur Vaise, continueront à passer par la rue Lafont.

Chute grave. — Un enfant de 14 ans, la jeune Gustave Kolnaker, dont les parents habitent rue du Château, 17, est tombé, hier soir, d'un marchepied et s'est fracturé plusieurs côtes.

Après avoir reçu les premiers soins dans une pharmacie du voisinage, le jeune garçon a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Le vol de la rue de la République. — Nos lecteurs n'ont pas oublié le vol commis le 13 août dernier, au préjudice d'un maçon

demeurant dans les combles de la maison portant le n° 42 de la rue de la République.

Les auteurs de ce vol viennent d'être arrêtés. Ce sont les nommés Joseph Chevalier, 29 ans, mécanicien, rue de Crillon, 54, et Henri F..., 25 ans, manouvrier.

Un troisième individu, André X..., domicilié rue de Sully, est également sous les verrous, sous l'inculpation de complicité.

Pauvre femme. — Une femme de 30 ans, vêtue de noir, et paraissant atteinte d'une maladie de langueur, a été trouvée hier à 5 heures du soir, couchée dans l'église Saint-Vincent.

La malheureuse était dans un tel état de faiblesse, qu'elle n'a pu prononcer une seule parole et qu'on a dû la recevoir d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Rien dans ses vêtements n'a permis d'établir son identité.

Renversé par un vélocipède. — Hier, à six heures du soir, une dame qui passait dans la rue de la Gare, à Oullins, a été renversée par un bicycliste nommé Louis Berthier, âgé de 22 ans, demeurant rue des Remparts-d'Ainay, 37, et a eu la jambe droite fracturée.

Après avoir reçu des soins dans une pharmacie, la blessée, une dame Villon, a été conduite dans une voiture à son domicile, rue du Midi, 34.

Un idiot abandonné. — Dans l'après-midi de dimanche, une femme de nationalité étrangère a abandonné, dans la rue de Paris, à Vaise, une carriole sur laquelle se trouvait lui-même un jeune homme de 18 à 20 ans, paralysé de tous ses membres et paraissant ne pas jouir de ses facultés mentales.

Le commissaire de police du quartier a fait transporter l'infirme à l'Hôtel-Dieu. Une enquête est ouverte.

Tentative de meurtre. — Dans l'après-midi de dimanche un sieur Joseph R..., âgé de 38 ans, fabricant de balances, rue Masséna, 83, a été tiré sur sa femme, âgée de 29 ans, un coup de revolver sans l'atteindre.

La scène s'étant passée dans la rue, près du domicile des époux R..., la balle a traversé de part en part le volet d'un magasin de confectionner tenu au n° 67 par M. Trouillas.

Arrêté par un gendarme de la caserne voisine, M. R... prétend avoir déchargé son arme en l'air dans la seule intention d'effrayer sa femme, contre laquelle il a, parait-il, des griefs sur la nature desquels nous n'insisterons pas.

Quoi qu'il en soit, le coupable a été écroué à la disposition du parquet.

Accident de voiture. — Un vieillard de 65 ans, M. Pierre Apère, marchand de journaux, rue Chaponnay, 27, a été renversé par une voiture hier soir, à 6 heures, et a eu le poeoe droit cassé.

Il a été admis à l'Hôtel-Dieu.

Tombée d'un premier. — Mme Alexandrine Dupont, âgée de 37 ans, était montée sur un marchepied pour laver les vitres d'une des fenêtres de la chambre qu'elle occupe au n° 107 de la rue Pierre Corneille, lorsque pendant tout à coup l'équilibre elle tomba dans la rue de la hauteur du premier étage.

Relevée avec une jambe fracturée et de graves contusions à la tête, la malheureuse fut conduite à l'Hôtel-Dieu et admise d'urgence.

Déraillement. — Le train de marchandises n° 2,026, venant de Valence, a déraillé, la nuit dernière, en gare de la Moutte. Quatre wagons ont emporté les deux voies principales pendant plusieurs heures, interrompant toute circulation.

La gare de Chasse, prévenue aussitôt, a détourné le train rapide 104 par l'embranchement de Givors.

Il n'y a eu aucun accident de personnes et à 2 heures du matin la circulation était rétablie.

Tousjours les agressions nocturnes. — Les époux Verret rentraient à leur domicile rue des Ecoles, 42, revenant de Villeurbanne, lorsqu'ils furent assaillis à 9 heures du soir, sur l'avenue Piaton, par une bande de vauriens, qui les rouèrent de coups.

Mme Verret, blessée à la tête, a été accompagnée dans une pharmacie, où elle a reçu les soins nécessaires.

Les auteurs n'ont pu être arrêtés.

A 1 heure du matin, M. Vollet, ferblantier, rue de Vanban, 68, a été assailli par plusieurs individus, dont un a pu être maintenu par les amis de la victime et conduit au poste de police du quartier.

C'est un nommé Pigeon, âgé de 25 ans, teinturier, grande rue de la Croix-Rousse, 94.

Arrestation. — En vertu d'un mandat d'arrêt émanant du parquet de Saint-Etienne, les agents de la sûreté ont opéré l'arrestation d'un sieur Joseph Trouilloud, âgé de 37 ans, garçon boulanger, rue des Trois-Pierres, 99.

Trouilloud est inculpé de vol.

Touristes lyonnais (section de Villeurbanne). — Dimanche 13 septembre, à 2 heures précises, dans le jeu de boules Revillon, à été la fayette, c'est-à-dire annuelle avec le bienveillant con-

cours de MM. Fort, du Grand-Théâtre; Arnaud, chef d'orchestre du Théâtre-Bellecour; Balandras, Sévoz, Gautier, du Conservatoire; Billon, Revanchon, des concerts de Lyon, de l'Union lyonnaise et de la fanfare des Touristes lyonnais.

Banquet du 5 septembre. — La commission est priée de se rendre le 8 septembre, à 8 h. 1/2, Théâtre-Bellecour.

Le Grand Dèbit est une garantie de la bonne qualité. — Achetez vos vins de quinquina, vos huiles de foie de morue, tous vos médicaments, à la Grande pharmacie du Serpent, 32, rue Lanterne.

Pilules Suisses Exigez le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

LA COURSE DE PARIS-BREST

Brest, 7 septembre.

Corre arrivé troisième à 8 heures 38, paraissant exténué; il se reposera avant de repartir.

Morlaix, 7 septembre.

Dubois arrivé quatrième à 7 heures 18, s'est couché dans cette ville; Stéphane, qui est arrivé cinquième à 8 heures 5 et reparti pour Brest, devient quatrième. Jiel-Laval, retour de Brest et en marche sur Paris, a passé à 7 heures 20; il était très dispos et a continué sa route. Terron, qui a eu encore sa pneumatique crevée, est arrivé à 8 heures 40; on attend leur arrivée à Paris dans la nuit de mardi à mercredi.

L'ACCIDENT D'ARRAS

Arras, 7 septembre.

Le nombre des blessés est non pas de dix, mais d'une vingtaine au moins. L'accident est imputable à la négligence d'un aiguilleur, à la suite de laquelle le train s'est engagé sur une voie de garage. Le mécanicien fit jouer le frein qui fonctionnait parfaitement, mais il était trop tard. Le train avait heurté des wagons chargés de sable, et le choc s'était produit très violent. Les voyageurs, voyant le train s'engager sur une fausse voie avaient mis la tête à la portière ou au carreau de la fenêtre: presque tous ont été blessés à la tête ou coupés par des éclats de verre. Les blessures paraissent généralement peu graves, si toutefois il ne survient pas de lésions.

Les médecins d'Arras sont partis pour Mareuil. Douze blessés ont pu rentrer à Arras par le train même où s'est produit l'accident.

LES MANOEUVRES EN AUTRICHE

Allentsterg, 7 septembre.

Les dernières manœuvres ont été brillantes. Une pluie torrentielle est tombée quand elles se sont terminées. Les deux empereurs ont adressé aux officiers des allocutions dans lesquelles ils ont exprimé les plus grands éloges aux troupes et fait ressortir les liens qui unissent l'armée austro-hongroise et l'armée allemande. A 11 heures, l'empereur d'Autriche, l'empereur d'Allemagne, le roi et le prince royal de Saxe, tous les archiducs et les personnalités de la suite des souverains, et les autres princes se sont rendus à cheval à Allentsterg, d'où l'empereur d'Allemagne est parti à 11 heures 3/4 pour Munich, après avoir pris très cordialement congé de l'empereur d'Autriche, du roi de Saxe, du prince Georges de Saxe et des archiducs.

ENCORE UN DÉRAILLEMENT

Budapest, 7 septembre.

Un train de marchandises de grande vitesse a déraillé partiellement cette nuit sur la ligne de l'Etat de Tatavaro-Almas à Füzitza on un point où un éboulement s'était produit à la suite d'un grand orage.

Un employé de la gare a été grièvement blessé; deux employés des postes et trois employés faisant partie du personnel du train ont reçu des blessures légères.

UN NAUFRAGE

Melbourne, 7 septembre.

La golette allemande « Sieyi », du port de Hambourg, a fait naufrage sur des rochers en vue de Warnambol. Seize hommes de l'équipage ont été noyés.

EXTRADITION D'UN VOLEUR

Milan, 7 septembre.

Les formalités pour l'extradition de Baret, l'ancien fondé de pouvoirs de la

recette générale de Marseille, et de sa

compagne sont terminées. Les deux complices seront prochainement remis à Modane aux autorités françaises.

BULGARIE ET SERBIE

Balgrade, 7 septembre.

Les nouvelles de Sofia annoncent que par ordre télégraphique de M. Stambouloff adressé à M. Loukanoff, président de la commission d'enquête dans l'affaire Belcheff, et à M. Yourdanoff, préfet provisoire à Sofia, une perquisition a eu lieu dans le palais métropolitain, des soupçons s'étant produits contre le métropolitain.

On annonce de la frontière bulgare que deux régiments de cavalerie et un d'artillerie se sont avancés vers Tzaribrod et Slivniza, et que quatre régiments de cavalerie auraient reçu l'ordre d'opérer une reconnaissance sur la frontière serbe.

Dépêches Téléphoniques

Paris, 8 septembre, 2 h. m.

LE PANAMA

M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, a interrogé plusieurs personnes ayant dirigé ou administré l'entreprise du Panama. Il a procédé également à des perquisitions à domicile suivies de saisies de documents.

LE MONUMENT DE GARIBALDI

Suivant l'« Italie » le gouvernement italien aurait songé à se faire représenter à l'inauguration du monument de Garibaldi à Nice.

Ce journal croit savoir et dit sous une forme très officieuse qu'un membre du cabinet pourrait être chargé de cette mission, qui reste subordonnée à l'invitation du gouvernement français.

Plusieurs journaux insistent sur ce point que le gouvernement français devrait donner communication officielle de l'inauguration.

L'ANGLETERRE ET LA TRIPLE ALLIANCE

Les journaux de Londres publient une dépêche, datée de Paris, annonçant que le gouvernement anglais a ouvert des négociations avec l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, dans le but de réunir une conférence internationale qui serait chargée de réviser les traités de Berlin et de Paris en ce qui concerne les Balkans et les Danubiens.

D'après des renseignements autorisés cette nouvelle est dénuée de fondement.

A ZANZIBAR

On apprend de Mombassa que le bateau « Kinia » de la Compagnie britannique et africaine est arrivé le 27 juin à Baza, remontant le cours de la rivière jusqu'à une distance de 300 milles de la côte. L'ouverture de la navigation de cette importante artère fluviale donne à une contrée populeuse et fertile, jusqu'ici fermée au commerce, des moyens directs et une voie naturelle de communications.

Le *Sicile* va entrer dans sa cinquantième année d'existence. Tout ce que la France compte d'illustrations politiques et littéraires a collaboré à ce journal qui, on peut le dire, a combattu pour la liberté alors qu'il y avait quelque danger à le faire.

Le *Sicile*, pénétré des idées nouvelles et toujours désireux de marcher à l'avant-garde du progrès, offre à ses abonnés des primes utiles et d'un haut intérêt intellectuel. Le catalogue en est envoyé gratuitement sur demande.

Par sa rédaction et la sûreté de ses informations, le *Sicile* est toujours au premier rang des journaux quotidiens. Il a deux éditions : une du matin et une du soir, de manière à apporter les nouvelles au lecteur dans le plus bref délai possible.

Le *Sicile* est le seul journal de Paris partant par les premiers trains et donnant les dernières dépêches de la nuit. Il a pris pour devise ces dix mots chers à tout cœur français : *Patrie! République!*

Nous ne saurions trop engager nos amis à lire ce vaillant organe de la démocratie. Le *Sicile* est vendu 15 centimes dans toute la France.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Grève des verriers. — Nous recevons la communication suivante :

Pour éviter les équivoques et les malentendus, nous tenons à déclarer que nous ne sommes pas des patrons et ouvriers verriers, nous tenons à bien éclaircir les faits. Nous tenons d'abord à garder le tour de rôle pour plusieurs motifs, dont le principal est l'exemple que nous avons devant les yeux de l'usine Saumont de Saint-Etienne, d'où les

ouvriers, lors de leur dernière grève sont rentrés à l'usine voulant conserver le tarif, n'ont plus rien aujourd'hui.

Pour établir les conditions proposées à l'entrevue, nous dirons que nous pourrions être patrons et ouvriers M. Jayot a déclaré que aucun arrangement ne se faisait, lui et ses collègues patronaient leurs usines à des conditions autres que des fabricants de verre. Tout cela parce que les délégués des ouvriers verriers leur avaient offert de leur donner caution, nous

Le tour de rôle de 25 p. 0/0 du salaire total des ouvriers verriers n'y avait plus d'ouverture à faire, car l'on peut voir à la leur que nous sommes bien garantis par cette caution, nous laissons la latitude d'organiser ce tour de rôle à leur manière et on voit la direction, le comité des usines, la liberté d'embaucher et de déboucher avec des cailloux.

Nous espérons qu'avec de pareilles conditions l'opinion pourra dire, si la conciliation n'aboutit pas, qu'il est tort.

Verriers réunis. — Souscription en faveur des

Verriers : Anonymes, 15 fr.; Groupe de la Fraternité, Paris, 25 fr.; Verriers de Strasbourg et Flensburg, 215 fr. 95; Les syndics : des ouvriers sculpteurs sur bois de Lyon, 132 fr.; tulleurs de Lyon, 430 fr.; verriers de Bordeaux, 100 fr.; verriers de Bordeaux, 110 fr.; verriers de Rive-de-Gier, 150 fr.; Le journal l'Action, de Lyon, 20 fr.; Syndicat des ouvriers verriers de la Tréfilerie, 190 fr.; Un exploit du chemin de fer, 1 fr.; La 10^e société de secours mutuels, Pierre-Bénite, 6 fr.; Les verriers de la Tréfilerie, 8 septembre, 1904; Les verriers de Lyon, 135 fr.; de Charleville, 50 fr.; Cueillette des ouvriers claudonniers de Lyon, 215 fr.; Les syndics : des tulleurs sur cristaux de Pierre-Bénite, 71 fr.; des ouvriers verriers de Carnaux, 150 fr.; du Tréport, 8 fr.; de Moulins, 180 fr.; de Beaune, 31 fr.; des ouvriers balanciers de Lyon, 35 fr.; Cueillette faite par les ouvriers et emp. du P.-L.-M., salle de la Boute-d'Or, 820 fr.; par les délégués au congrès des verriers, 50 fr.; par les tulleurs de cristaux, 6 fr.; à la réunion, par les verriers de la Boute-d'Or, 232 fr.; par M. Joseph, article, 2 fr.

Cochers et conducteurs de tramways. — Les membres du bureau de la chambre syndicale des cochers et conducteurs de tramways, sont priés de se rendre à la réunion qui aura lieu aujourd'hui, 8 septembre, à la Boute-d'Or, Travail, 38, cours Morand, à 11 heures du soir.

Les membres de la commission des horaires sont également priés d'y assister.

Fédération nationale des syndicats ouvriers. — Les délégués au conseil local sont convoqués pour mardi, 8 septembre, à 8 heures du soir, Bourse du Travail, cours Morand, 38.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Bal des passementiers, tireurs d'or et guimpiers. — Voici les numéros gagnants de la tombola tirée le 5 septembre :

21	23	81	105	122	181	198	221	230	237
242	263	289	291	301	312	319	322	332	336
363	378	379	431	444	447	459	468	472	504
506	507	543	545	553	555	568	571	581	592
595	604	610	618	631	6				

